

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

- Code du produit: PL.UNI.5 / PL.UNI.1
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Diluant
- Utilisations déconseillées
 SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 Perfect Line
 Postbus 90117
 5000 LA TILBURG
 Holland
 T +31 (0)857441118
 E info@perfectline.nl
 W www.perfectline.nl
- Service chargé des renseignements: Product safety department: info@perfectline.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 Centre national d'information sur les poisons - Bilthoven
 T +31 (0)30 274 88 88
 Restreint à l'information des médecins sur les ingrédients.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
--------------	------	----------------------------------



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/ Inhalation.
-----------	------	---

Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-------------	------	---



GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
---------------	------	----------------------------------

Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
--------------	------	--

STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
-----------	-----------	--

Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-------------------	------	--

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène
acétate de n-butyle

· Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.






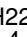


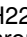
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux %(m/m):

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	25-50%
EINECS: 204-658-1	 Flam. Liq. 3, H226;  STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119485493-29		
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	25-50%
EINECS: 203-603-9	 Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119475791-29		
CAS: 1330-20-7	xylène	25-50%
EINECS: 215-535-7	 Flam. Liq. 3, H226;  STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304;  Acute Tox. 4,	
Reg.nr.: 01-2119488216-32	H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 100-41-4	éthylbenzène	2,5-10%
EINECS: 202-849-4	 Flam. Liq. 2, H225;  STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304;  Acute Tox. 4,	
Reg.nr.: 01-2119489370-35	H332; Aquatic Chronic 3, H412	

(suite page 3)

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 2)

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2 ou poudre. Combattre les foyers importants avec de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 3)

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

100-41-4 éthylbenzène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm
risque de pénétration percutanée

- DNEL

123-86-4 acétate de n-butyle

Inhalatoire Acute - short-term exposure - systemic effects	600 mg/m ³ (worker)
Acute - short-term exposure - local effects	600 mg/m ³ (worker)
Long-term exposure - systemic effects	300 mg/m ³ (worker)
Long-term exposure - local effects	300 mg/m ³ (worker)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Dermique Long-term exposure - systemic effects	153,5 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects	275 mg/m ³ (worker)

1330-20-7 xylène

Dermique Long-term exposure - systemic effects	180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire Acute - short-term exposure - systemic effects	289 mg/m ³ (worker)
Acute - short-term exposure - local effects	289 mg/m ³ (worker)
Long-term exposure - systemic effects	77 mg/m ³ (worker)

100-41-4 éthylbenzène

Dermique Acute - short-term exposure - local effects	293 mg/kg bw/day (worker)
Long-term exposure - systemic effects	180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects	77 mg/m ³ (worker)

(suite page 5)

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 4)

· PNEC

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC 0,981 mg/kg (sediment freshwater)

PNEC 35,6 mg/l (STP)

0,18 mg/l (aqua, freshwater)

0,36 mg/l (aqua, intermittent releases)

0,018 mg/l (aqua, marine water)

0,0981 mg/l (sediment marine water)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC 0,329 mg/kg (sediment marine water)

3,29 mg/kg (sediment freshwater)

0,29 mg/kg (soil)

PNEC 100 mg/l (STP)

6,35 mg/l (aqua, intermittent releases)

0,0635 mg/l (aqua, marine water)

0,635 mg/l (aqua freshwater)

1330-20-7 xylène

PNEC 12,46 mg/kg (sediment marine water)

PNEC 6,58 mg/l (STP)

0,327 mg/l (aqua, freshwater)

0,327 mg/l (aqua, marine water)

100-41-4 éthylbenzène

PNEC 13,7 mg/kg (sediment freshwater)

2,68 mg/kg (soil)

PNEC 9,6 mg/l (STP)

0,1 mg/l (aqua, freshwater)

0,1 mg/l (aqua, intermittent releases)

0,01 mg/l (aqua, marine water)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 6)

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 5)

- **Matériau des gants**
Les matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374) :
Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Épaisseur du gant ≥ 0.3 mm (butylacetate)
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 60 min (butylacetate)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	124-128 °C
- Point d'éclair: 29 °C
- Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.
- Température d'inflammation: 315 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:

Inférieure:	1,1 Vol %
Supérieure:	10,8 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C: 10,7 hPa
- Densité à 20 °C: 0,9 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Peu soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- Viscosité:

Dynamique à 20 °C:	1 mPas
--------------------	--------

(suite page 7)

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 6)

Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	100,0 %
VOC (CE)	100,00 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter températures élevées
- 10.5 Matières incompatibles: fortement oxydants substance
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
 Dermique LD50 >14.112 mg/kg (lapin) (OECD 402)
 Inhalatoire LC50/4h 23,4 mg/l (rat) (OECD 403 in vivo, aerosol)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 >5.000 mg/kg (rat)
 Inhalatoire LC0/3h >2.000 ppm (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 3.523 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 12.126 mg/kg bw (lapin)
 Inhalatoire LC50/4h 6.700 ppm (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral LD50 3.500 mg/kg (rat)
 Dermique LD50 17.800 mg/kg (lapin)
 Inhalatoire LC50/4h 17,8 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 7)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/48h 44 mg/l (daphnia magna)
 EC50/72h 647,7 mg/l (desmodesmus supspicatus)
 IC50 356 mg/l (tetrahymena pyriformis) (40 h)
 NOAEL/72h 200 mg/l (desmodesmus supspicatus)
 LC50/96h 18 mg/l (pimphales promelas) (OECD 203)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50/48h >400 mg/l (daphnia magna)
 LC50/96h 100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss)

1330-20-7 xylène

IC50/72h 2,2 mg/l (algae)
 NOEC/72h 0,44 mg/l (algae)
 EC50/48h 1 mg/l (daphnia magna)
 LC50/96h 2,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)

100-41-4 éthylbenzène

EC50/24h >100 mg/l (daphnia magna)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Degré d'élimination:

123-86-4 acétate de n-butyle

OECD 301D 83 % (/) (28 d)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

1330-20-7 xylène

BCF 25,9 (/)

LogPow 3,15 (/)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:

- Remarque: Nocif pour les poissons.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets
07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR/ADN, IMDG, IATA
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/ADN
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR/ADN, IMDG, IATA

UN1263

1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
PAINT RELATED MATERIAL

- Classe
- Étiquette
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR/ADN, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Pollutant:
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Indice Kemler:
- No EMS:
- Stowage Category
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- Indications complémentaires de transport:

3 Liquides inflammables.

3

III

Non

Attention: Liquides inflammables.

30

F-E,S-E

A

Non applicable.

- ADR/ADN
- Quantités limitées (LQ)
- Quantités exceptées (EQ)
- Catégorie de transport
- Code de restriction en tunnels

5L

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

3

D/E

- IMDG
- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

- "Règlement type" de l'ONU:

UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3,
III

Nom du produit: **Perfect Line Uni Thinner**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit.
- Contact: Ing. R. Derks
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente